

DOSSIER DE PRESSE

# SAUVONS NOS RIVIERES

**Acte 2 : Migrateurs en danger**

**Un jour peut-être,  
il faudra avoir  
beaucoup d'imagination  
pour voir des poissons  
migrateurs dans nos rivières.**



[www.sauvonsnosrivieres.fr](http://www.sauvonsnosrivieres.fr)

# Sommaire

## Édito

**Protéger les poissons migrateurs  
menacés de disparition,  
une urgence nationale** ..... 3-4

**Le manifeste** ..... 5

## Zoom sur

**les poissons migrateurs  
en France** ..... 6-7

## Zoom sur

**les actions  
dans les territoires** ..... 8-17

# Édito

## **Protéger les poissons migrateurs menacés de disparition, une urgence nationale.**

**Par Claude Roustan,**  
**président de la Fédération nationale  
de la Pêche en France**

Les poissons migrateurs sont des espèces emblématiques de nos cours d'eau et font partie intégrante de notre patrimoine naturel, historique et culturel. Que ce soit la grande alose ou l'alose feinte, l'anguille, l'esturgeon, la lamproie fluviatile ou marine, le saumon ou la truite de mer, ces migrateurs ont besoin de circuler entre les eaux douces et les milieux marins, pour se reproduire ou pour se nourrir.

**Depuis plusieurs années, tous les chiffres concernant les neuf espèces de poissons migrateurs sur notre territoire sont alarmants : en 2021, huit d'entre elles ont un statut de conservation jugé défavorable par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature - UICN<sup>1</sup>, dont trois en danger critique d'extinction (esturgeon, anguille et grande alose).**

### **Des causes d'origines diverses**

Les causes de régression sont multiples et souvent d'origine anthropique, en particulier les **barrages hydrauliques** entravant le parcours des poissons et les empêchant de migrer.

**Saviez-vous qu'en France, on recense un ouvrage tous les 5 kilomètres, voire un tous les deux kilomètres sur certains bassins ?**

Barrages, écluses, digues, moulins, dérivations... L'Homme a depuis longtemps bâti sur l'eau pour l'utiliser à son profit, la discipliner et en tirer des ressources.

Aujourd'hui, notre pays compte plus de **100 000 obstacles** à l'écoulement des cours d'eau.

Mais ces ouvrages empêchent la libre circulation des poissons migrateurs, compromettent la réalisation de leur cycle de vie et, de fait, la pérennité des espèces.



© LOGRAMI

Les **obstacles** altèrent également leur habitat et impactent la qualité de l'eau : la diminution du courant favorise l'évaporation et entraîne un réchauffement, mais aussi une perte d'oxygénation, dont souffrent toutes les espèces aquatiques.

Les **rejets de polluants** dans les cours d'eau affectent également la santé et le développement des poissons.

Le **changement climatique** vient amplifier ces problèmes en faisant considérablement baisser le niveau d'eau de nos rivières et augmenter les températures. Ces dérèglements impactent fortement les populations en dégradant leurs capacités de reproduction et en décalant leurs migrations.

### **Une situation alarmante, mais pas irréversible !**

Après le premier volet de notre campagne « **Sauvons Nos Rivières** » intitulé « **À court d'eau** » lancé en 2021, nous **tirons aujourd'hui la sonnette d'alarme sur la situation des poissons migrateurs en France**. Un deuxième acte dont le but est de faire **un état des lieux et de porter un plan d'actions**, pour que cette situation ne devienne à terme une fatalité.

« Sauvons nos rivières – acte 2 Migrateurs en danger », est lancée le **18 mai**, en cohérence avec la Journée mondiale de libre circulation des poissons migrateurs du 21 mai et la Journée mondiale de la Biodiversité du 22 mai, deux dates emblématiques. Avec ce grand mouvement de mobilisation pour sauver les rivières et les écosystèmes en danger, l'objectif est de **sensibiliser l'opinion publique, les médias et les institutions** sur le danger que courent les poissons migrateurs présents dans notre pays.

(1) <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2019/08/tableau-liste-rouge-poissons-d-eau-douce-de-france-metropolitaine.pdf>

Ces espèces sont déjà inscrites dans les textes de préservation de la biodiversité et certaines, comme le saumon, l'anguille et l'esturgeon, **font l'objet d'un plan national de gestion et de restauration**, mais cela ne suffit pas.

**Il est encore possible, mais surtout primordial, avec la vigilance et l'engagement de tous, de protéger nos poissons migrateurs !**

### **Connaître pour mieux protéger**

Véritables sentinelles des rivières, les **1,5 million de pêcheurs de notre réseau associatif** recensent et combattent, au quotidien sur le terrain, de nombreux dysfonctionnements au sein des milieux aquatiques ou des populations de poissons. De plus, les **4 000 structures associatives de la pêche de loisir et leurs partenaires** (État, Agences de l'eau, OFB, collectivités locales, etc.) contribuent à la mise en œuvre des **politiques de gestion et de restauration des espèces migratrices**, en caractérisant les populations, en suivant leurs déplacements et leur reproduction, en réalisant des diagnostics et des opérations de restauration des milieux, etc...

### **Quelles actions pour améliorer l'accès et la qualité des habitats ?**

Avant tout et sans tarder, il convient de **restaurer la continuité écologique** : en effaçant ou en aménageant un maximum d'ouvrages qui barrent actuellement le chemin des poissons pour les rendre franchissables et permettre aux saumons, aloses, anguilles et autres migrateurs de nos cours d'eau de rejoindre les habitats favorables à leur cycle de vie.

**Préserver et réhabiliter les habitats** est aussi essentiel pour empêcher la disparition des poissons et possible en menant des opérations de restauration hydromorphologique.

Pour des espèces où la situation est plus critique, des **actions de réintroduction ou de soutien de la population** sont également réalisées.

**Des initiatives encourageantes sont ainsi développées pour l'esturgeon en Garonne-Dordogne ou pour le saumon sur le bassin de l'Adour...**

Enfin, il est aussi possible d'agir **en encadrant mieux les activités humaines**, dans le respect du rythme et des besoins de la faune et de la flore. Nous ne pouvons plus tolérer que restent **impunis des prélèvements massifs illégaux**, ni une **pollution de l'eau** entraînant des mortalités importantes. De même, **les prélèvements dans les nappes**

**phréatiques** accentuent les sécheresses dont souffrent toutes les espèces de poissons d'eau douce.

**Il nous appartient, en tant que Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) de combattre, tant devant les tribunaux que dans l'espace public, de tels agissements.**

### **Il est temps de passer à l'action**

Ces espèces sont en danger mais nous pouvons encore les sauver, si nous agissons de concert et de manière réfléchie, sur le terrain comme au niveau étatique.

Afin d'inverser la tendance, plusieurs champs d'actions sont à explorer ou à développer, que ce soit du point de vue statutaire, financier, législatif ou juridique.

Nous lançons aujourd'hui un **manifeste** pour porter **4 revendications demandant des mesures fortes.**



© LOGRAMI

# Le manifeste



l'agenceverte

## **Nous, pêcheurs de France, sommes la voix des poissons migrateurs**

Notre priorité est de porter ce combat à la connaissance de tous. Les opérations de sensibilisation et de communication sur ce patrimoine unique et sa vulnérabilité apparaissent ainsi incontournables, auprès du grand public comme des gestionnaires et décideurs politiques, financiers et juridiques. Mais surtout et sans attendre davantage, la situation résumée des poissons migrateurs fait apparaître l'urgence de mobiliser des leviers énergiques, que nous serons les premiers à porter.

### **1.**

#### **Mobiliser l'État et les hautes instances environnementales**

Nous interpellons l'État en faveur de la protection et la restauration de ce patrimoine, en profitant notamment du Plan National des Migrateurs Amphihalins récemment approuvé. Nous souhaitons rattacher la thématique des migrateurs à une instance nationale de concertation environnementale (Comité National de la Biodiversité ou Comité national de l'Eau) pour lui donner une impulsion transversale et forte.

### **2.**

#### **Dédier de véritables moyens humains et financiers**

Nous réclamons le renfort des moyens financiers alloués aux actions de connaissance et de restauration des poissons migrateurs, ainsi que l'accélération des procédures d'obtention des subventions publiques. De nombreuses réglementations existent déjà, certaines doivent être consolidées (braconnage, entretien des passes à poissons, prélèvements...), mais surtout leur contrôle doit être considérablement renforcé par une augmentation des moyens de police de l'environnement et de la pêche.

### **3.**

#### **Interdire la pêche de l'anguille**

Nous demandons un moratoire général sur la pêche de l'anguille (applicable à tous les prélèvements réalisés par les pêcheurs aux lignes et les pêcheurs professionnels quel que soit le stade de l'espèce) pour une durée de 5 ans. Dans l'immédiat, pour la survie de l'espèce, nous exigeons un moratoire total et absolu (pêche et exportation) pour les prélèvements de civelles, avec un plan de soutien à la filière économique impactée.

### **4.**

#### **Respecter la continuité écologique**

Nous voulons une plus grande ambition quant à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau en accélérant et en contrôlant l'aménagement des ouvrages identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan national de gestion de l'anguille. Nous militons pour une approche volontariste en suspendant les appels d'offres relatifs à la micro-hydroélectricité et en interdisant tout nouvel ouvrage sur les cours d'eau protégés, afin de ne pas miter davantage le milieu naturel et fragiliser encore les poissons migrateurs.

### **Des solutions existent, tout n'est pas perdu pour les poissons migrateurs !**

**La FNPF consacre chaque année 10% de son budget à l'étude, au suivi et à la préservation de ces espèces, mais la mobilisation de tous est indispensable.**

# Zoom sur les poissons migrateurs en France

## Des espèces de poissons migrateurs en danger

Les poissons migrateurs ont besoin, pour des raisons impérieuses (alimentation, protection, reproduction...) de se déplacer entre les eaux douces et les eaux salées. C'est ce qui les définit comme espèces **amphihalines**. Certains se reproduisent ainsi en mer et vont grossir en rivière (comme l'anguille), d'autres se reproduisent en rivière et grossissent en mer (comme le saumon), en parcourant parfois plusieurs milliers de kilomètres.

**Les saumons de l'Atlantique de Loire-Allier, par exemple, sont capables de parcourir quasiment 1 000 kilomètres pour atteindre les frayères du Haut-Allier.**

Cette vie alternée est dictée par un **cycle répété, prévisible et vital pour le développement et la pérennité de l'espèce**.

Ce sont également des espèces dites « **parapluie** » car en protégeant et restaurant les milieux naturels qu'ils occupent, on agit positivement sur toutes les autres espèces.

En France, on recense **neuf espèces de poissons migrateurs amphihalins** : la **grande alose**, les **aloses feintes méditerranéenne et atlantique**, l'**anguille**, l'**esturgeon**, la **lamproie fluviatile**, la **lamproie marine**, le **saumon** et la **truite de mer**.

Sur les neuf espèces de poissons migrateurs présentes en France, **trois sont en danger critique d'extinction** (esturgeon, anguille et grande alose), **une est en danger** (lamproie marine), **une est vulnérable** (lamproie fluviatile) et **trois sont quasi-menacées** (saumon, aloses feintes atlantique et méditerranéenne)<sup>1</sup>.

La majorité d'entre elles sont protégées par la loi française, appuyée parfois par des réglementations pêche spécifiques.

Et par-delà nos frontières, les poissons migrateurs amphihalins bénéficient en sus de mesures de protection à l'échelle internationale (l'esturgeon et l'anguille figurent sur la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et plus spécifiquement européenne (via la directive habitats faune flore et le règlement anguille).

(1) Source : UICN

## Sur les neuf espèces de poissons migrateurs présentes en France

**3** sont en danger  
critique d'extinction

esturgeon



anguille



grande alose



**3** sont  
quasi-menacées

alose feinte  
atlantique



alose feinte  
méditerranéenne



saumon



**1** est  
en danger

lamproie marine



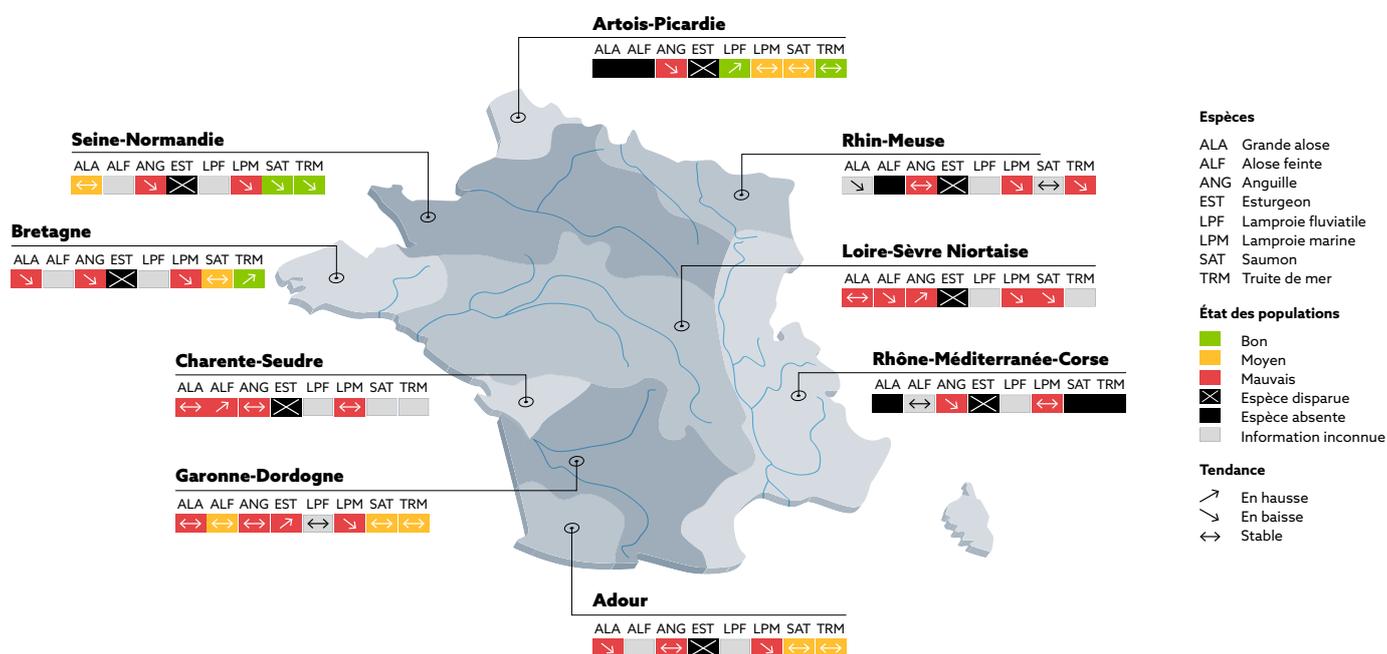
**1** est  
vulnérable

lamproie fluviatile



# Carte

## État 2022 des poissons migrateurs en France



Données issues des Associations Migrateurs : ASR ; BGM ; LOGRAMI ; MIGADO ; MIGAPI ; MIGRADOUR ; MRM ; SEINORMIGR

**Neuf bassins** permettent d'organiser la gestion des poissons migrateurs grâce au travail des « associations migrateurs », associations « loi 1901 » dont les missions sont la connaissance, la gestion, la protection et la restauration des populations de poissons migrateurs. Les associations migrateurs fonctionnent en tant qu'instance de concertation des différents acteurs de la gestion des poissons migrateurs (représentants des pêcheurs amateurs, professionnels, d'associations de protection de la nature, d'administrations, d'établissements publics, etc.). Elles mènent des études sur l'état des populations de poissons migrateurs qui permettent de comprendre les pressions qu'elles subissent et de mettre en place des actions adaptées et efficaces de restauration des populations et des milieux aquatiques.

**Dans le bassin de l'Adour par exemple, les études permettent d'établir que les chiffres actuels des populations de poissons migrateurs sont stables par rapport à 2017, sauf pour deux espèces qui se dégradent : l'anguille, qui passe à un état alarmant et la truite de mer.**

# Zoom sur les actions concrètes dans les territoires

Fort de 40 000 bénévoles et 1 000 salariés, **le réseau associatif de la pêche de loisir française** (FNPF, Fédérations départementales, associations locales et régionales, unions de bassin et associations migrateurs...) s'engage au quotidien en multipliant les **actions de connaissance, de protection, ou de restauration des milieux et des espèces.**



## ADOUR



### Action concrète

## Une restauration de la continuité écologique combinée à une stratégie d'alevinage pour la recolonisation du saumon atlantique



Le Gave de Pau est un cours d'eau qui était fréquenté par le saumon atlantique au début du XX<sup>e</sup> siècle. Dès les années 1910, de nombreux barrages ont été construits sans dispositif de franchissement, ce qui a eu pour effet de faire diminuer les effectifs de saumon atlantique, jusqu'à sa disparition sur certaines parties amont en 1958.

Dès les années 70, de nombreux plans de restauration se sont succédés et ont permis de mettre en avant la continuité écologique, pour une re-colonisation du saumon atlantique sur l'ensemble du Gave de Pau.

Des dispositifs d'amélioration du franchissement ont été aménagés sur les ouvrages «aval» (31 usines hydroélectriques et

12 seuils de stabilisation) : Baigts (ascenseur, passe anguille dans la montée, dispositif de dévalaison), Puyoo (passe dans la montée, dispositif de dévalaison), Castétarbe (passe anguille dans la montée, dispositif de dévalaison)...

Ces aménagements ont permis aux poissons de rejoindre des zones amont. Les suivis de migration effectués aux stations de contrôle mettent ainsi en évidence une tendance très favorable : environ 300 saumons étaient comptabilisés en moyenne à Artix sur la période 2006/2014, contre plus de 900 désormais sur la période 2015-2020.

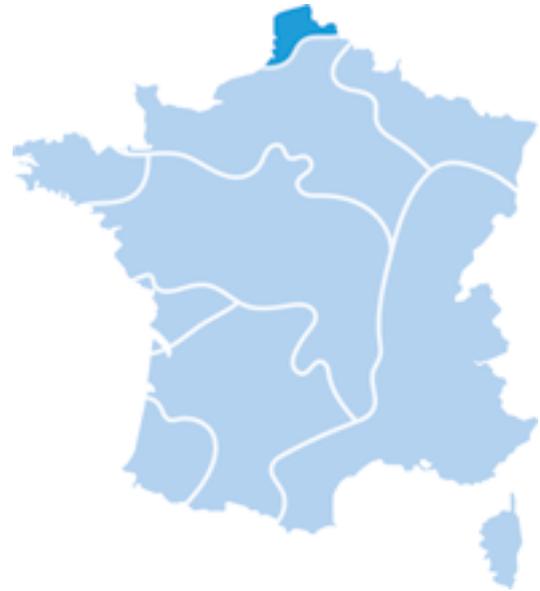
En parallèle, une stratégie d'alevinage efficace a été mise en place, reposant sur la constitution d'un cheptel de géniteurs, enfermé par des souches autochtones.

## ARTOIS-PICARDIE



### *Action concrète*

### **Une victime malheureusement absente à l'audience : la civelle**



Pour permettre le maintien de l'anguille sur le bassin, l'activité de pêche est strictement encadrée. Cependant, de nombreuses infractions sont commises : défaut de déclaration, pêche dans des secteurs interdits... La Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique considère ces infractions comme autant de préjudices car elles entraîneront, à terme, la disparition de l'espèce et constituent une atteinte aux objectifs qu'elle poursuit : veille de la protection du patrimoine piscicole en participant à la répression du braconnage.

La Fédération de Pêche de la Somme s'est donc constituée partie civile sur de nombreux dossiers d'infractions à la pêche professionnelle en Baie de Somme.



Les jugements rendus ont reconnu que la Fédération était victime de ces infractions et ont confirmé le préjudice. Des condamnations ont été prononcées à

l'encontre des marins pêcheurs, confortant la nécessité de poursuivre ces dossiers.

## BRETAGNE



### Action concrète

## RENOSAUM, une nouvelle stratégie de gestion du saumon en Bretagne



© P. Rigalleau

Depuis 1996, des limites ont été fixées concernant la pêche dans chacune des rivières à saumon de Bretagne. Ces limites se traduisent par un total admissible de capture (TAC) décliné par âge auquel s'ajoute une période d'autorisation de prélèvement.

En 2015, gestionnaires du bassin et scientifiques se sont accordés pour réviser cette stratégie de régulation. Baptisé RENOSAUM, ce projet a permis de proposer deux scénarios alternatifs de réglementation de la pêche à la ligne du saumon, qui sont en phase de consultation pendant le mois de mai 2022 :

**Scénario 1 :** maintenir le système de régulation par TAC pour les saumons de printemps, avec un nouveau quota respectant la conservation, une date d'ouverture de la pêche fixée au deuxième samedi du mois de mars et de fermeture de la pêche au plus tard le 15 juin.

**Scénario 2 :** passer à un système de régulation par dates de pêche avec suppression des TAC, une date d'ouverture de la pêche fixée au deuxième samedi du mois de mars et de fermeture de la pêche du saumon de printemps, respectant la conservation, ajusté au plus proche des dates actuelles différenciées selon 4 groupes de cours d'eau : au 30 avril, au 15 mai, au 31 mai ou au 15 juin.

## **GARONNE-DORDOGNE, CHARENTE-SEUDRE**



**Action concrète**

### **Réintroduction de l'esturgeon**



© MIGADO

L'esturgeon est une espèce en danger critique d'extinction au niveau mondial. Elle n'est plus présente dans le monde que dans le bassin Gironde-Garonne-Dordogne.

Capable d'atteindre quatre mètres et 300 kilos, avec une espérance de vie d'environ 80 années, le plus exceptionnel des migrateurs a été victime de surpêche depuis les années 30 jusqu'aux années 80. Ces populations se sont totalement effondrées jusqu'à la mise

en place d'un programme pionnier en 1995, programme de la dernière chance dont sont attendus les résultats avec impatience.

Environ 70 esturgeons sauvages, les derniers à l'échelle mondiale, ont été ramenés sur le bassin. Il a fallu d'abord les acclimater aux bassins. Certains sont restés jusqu'à un an sans manger le temps de s'habituer à vivre dans les bassins.

En 2007, la première reproduction assistée sur le site de Saint-Serin a eu lieu pour commencer à repeupler et à remettre des individus en milieu naturel. De 2007 à 2014, environ 1,8 millions de larves et juvéniles ont été relâchés dans le milieu naturel. Les larves sont relâchées juste avant qu'elles commencent à se nourrir et des individus jusqu'à trois mois peuvent être aussi relâchés pour réduire un peu la mortalité au moment du lâcher.

Les résultats sont encourageants car la reproduction de poissons sauvages ramenés sur le bassin a bien fonctionné. Le nouvel enjeu est de réussir à faire reproduire les poissons nés en bassin.

Les pêcheurs professionnels, qui déclarent des captures accidentelles d'esturgeons adultes, permettent de savoir que les poissons réintroduits en milieu naturel restent en vie et grandissent.

Depuis deux ans, l'association migrateur MIGADO constate les retours des premiers géniteurs en rivière.

## **LOIRE ET CÔTIERS VENDÉENS**



### **Action concrète**

### **Les suivis conjugués des stations de comptage, des nids de lamproies marines et des ammocètes pour témoins de la continuité écologique**



Depuis 1999, le suivi de la reproduction de la lamproie marine, grâce aux stations de comptage, permet de connaître l'état de la colonisation du bassin par l'espèce, notamment en regard des aménagements des ouvrages à la montaison.

Grâce aux nombreux aménagements des ouvrages présents sur les cours d'eau réalisés entre 1999 et 2009, une évolution positive de la colonisation du bassin par la lamproie marine a été constatée.

Les actions de suivi consistent à prospecter, que ce soit à pieds, en canoë ou en bateau, les zones de frayères potentielles cartographiées sur les cours d'eau fréquentés par la lamproie marine et d'identifier les frayères actives.

Entre 2016 et 2019, la colonisation a régressé, probablement lié à des effectifs en diminution et à des conditions hydrologiques hivernales et printanières défavorables. De plus, le faible renouvellement de la population, constaté de 2016 à 2019, a entraîné un vieillissement de la population d'ammocètes. Ce non-renouvellement concorde avec la diminution constatée du nombre de géniteurs comptabilisés aux stations de comptage.

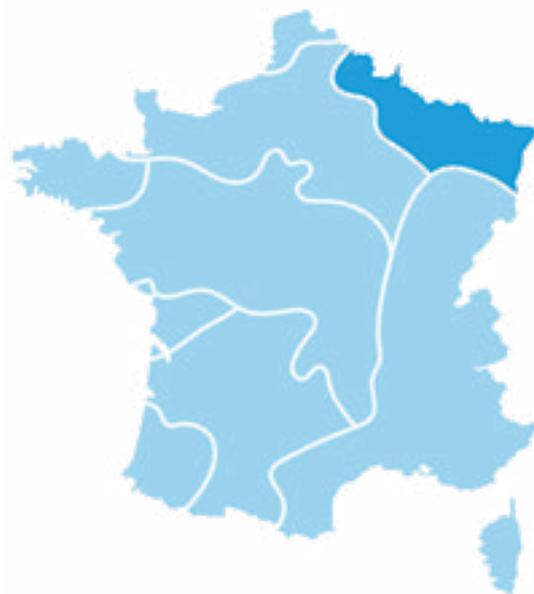
En 2020, de meilleurs chiffres de comptage apportent un nouveau souffle à la population de la lamproie marine, mais il ne pourra probablement pas compenser les déficits des années 2016 à 2019 dont les retours seront faibles à partir de 2022.

## **RHIN-MEUSE**



### **Action concrète**

**Dès le plus jeune âge,  
se sensibiliser à la biodiversité  
avec les saumons**



© SAUMON-RHIN



© SAUMON-RHIN



© SAUMON-RHIN

Chaque année, l'association Saumon-Rhin permet à plus de 1750 élèves d'Alsace, de la maternelle au lycée en passant par quelques classes spécialisées, de découvrir le saumon.

Investis dans la protection de l'espèce, les élèves ont pour mission de faire

grandir leurs saumons afin de maximiser leurs chances de survie dans le milieu naturel.

Nécessitant des conditions de vie très exigeantes, les saumons requièrent beaucoup d'attention et permettent de créer un lien fort entre élèves et poissons,

mais plus largement d'éduquer les jeunes à respecter la biodiversité et la nature.

## **RHÔNE-MÉDITERRANÉE**



### **Action concrète**

## **Marquage des aloses et suivi de leur reproduction**



Des processus de marquages des aloses moins stressants et une nouvelle technologie acoustique pour les détecter.

L'association migrateurs MRM et ses partenaires ont initié une expérimentation de méthode de capture et de marquage sur le site de Bladier Ricard sur le fleuve Hérault, faisant appel à une nouvelle technologie acoustique.

Le protocole a été conçu de manière à limiter au maximum l'effet de la capture et du marquage sur le comportement de migration des poissons. Les aloses se laissent facilement capturer à la ligne. Elles sont ensuite plongées dans un bain anesthésiant puis marquées par PIT Tag sur une barque dédiée. Enfin, elles sont relâchées dans le cours d'eau. Du ferrage au relâcher, la totalité des opérations dure moins de six minutes, ce qui limite la durée de stress des poissons.

En 2021, sur 50 aloses marquées, une dizaine a été détectée dans le premier bassin de la passe à poissons et seulement deux l'ont franchie. La question de la fonctionnalité de la passe,



puis celle des opérations de marquage se sont posées : le marquage a-t-il entraîné la dévalaison des aloses ?

Grâce à une nouvelle technologie acoustique, basée sur des transpondeurs, le déplacement des aloses sur plusieurs

centaines de mètres à l'aval du barrage est désormais visualisable. Des marques acoustiques plus petites que des PIT tags sont désormais disponibles et simplifient le travail de marquage et de détection.

## SEINE-NORMANDIE



### *Action concrète*

### **Intensification progressive et significative des efforts de suivis à l'échelle régionale et de bassin**



© SEINORMIGR

Maîtriser la connaissance des espèces en vue d'une gestion ciblée et réaliste et rouvrir les fleuves côtiers aux migrations du saumon de l'Atlantique

Pour enrayer la raréfaction du saumon, les Fédérations départementales du bassin Seine- Normandie, réunies au sein de l'association SEINORMIGR, se mobilisent depuis des décennies pour rétablir la continuité écologique et l'accès à des habitats diversifiés et de qualité.

Jusqu'aux années 2000, les efforts ont porté sur l'aménagement de passes ou d'échelles à poissons pour franchir les obstacles à la montaison. Ces dispositifs se sont révélés insuffisants et depuis 20 ans, les actions se sont diversifiées en favorisant la dévalaison (installation de turbines hydroélectriques non létales sur les barrages, arrêts de turbinage

pendant les périodes où les poissons juvéniles rejoignent la mer) mais aussi et surtout en augmentant le nombre d'effacements d'ouvrages et en menant des opérations de repeuplements avec des jeunes saumon.

Ce long travail permet aujourd'hui à l'Orne d'accueillir de nouveau une population pérenne de saumons. Les suivis scientifiques réalisés sur l'Orne par l'association SEINORMIGR ou les Fédérations Départementales montrent qu'en 10 ans, le nombre de juvéniles observés a été multiplié par 4,43. Le nombre de géniteurs remontant le fleuve a été multiplié par 9,6. Désormais, plus de 200 kilomètres de cours d'eau sur l'Orne et ses affluents sont considérés comme à nouveau colonisés.

# Les missions de la FNPF



© FNPF

**La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection des milieux aquatiques (FNPF)** est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique et a été officiellement déclarée Association de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

Elle **coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche** (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de 3 500 associations locales de pêche (AAPMA) auxquelles adhèrent près de 1.5 million de pêcheurs en France.

Ses deux missions principales sont l'organisation, **la promotion et le développement de la pêche de loisir en eau douce et la protection du milieu aquatique**. Elle établit un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations et contribue financièrement à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement.

Restauration des milieux et en particulier de la continuité écologique, diagnostics, suivis par pêches expérimentales et comptages, etc... Avec leurs moyens financiers et humains, **les structures associatives de la pêche de loisir et leurs partenaires** (État, Agences de l'eau, OFB, collectivités locales...) se mobilisent chaque jour **pour connaître, restaurer et préserver les populations de poissons migrateurs**.

La Fédération Nationale a une part active dans l'élaboration de multiples plans en faveur des poissons migrateurs : le PNMA lancé en 2021 (Plan National en faveur des poissons migrateurs), le plan national anguille, le plan national saumon, plan d'action pour la restauration écologique des cours d'eau...

Depuis 2009, en collaboration avec le centre d'interprétation des captures de salmonidés migrateurs), la FNPF gère le système de déclaration en ligne des captures de saumons et de truites de mer.